

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Séance du 17 octobre 2022

Le 17 octobre 2022 à 17h, le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse s'est réuni à l'Hôtel-Dieu, sous la présidence de M. Jean-Michel LATTES.

Membres avec voix délibérative assistant à la séance :

Mme Ginette ARIAS
M le Pr Marcel DAHAN
M le Dr Michel DUTECH
M le Pr Michel GALINIER
Mme Gisèle JUCLA
M Jean-Michel LATTES
M Jean-François SIMAO
M Julien TERRIE

Membres avec voix délibérative absents ou excusés :

Mme Patricia BEZ
M le Dr François CONCINA
M Guillaume DE ALMEIDA CHAVES
Mme Sylvie GARCIA
M Vincent GIBERT
M Etienne MOULIN
M Philippe RAIMBAULT

Membres avec voix consultative assistant à la séance :

M Didier JAFFRE
Mme Isabelle COMTE représentée par M Stéphane COBIGO
Mme le Pr Fati NOURHASHEMI

Membres avec voix consultative excusés :

Mme Noëlle GAUDIN
M le Doyen Philippe POMAR

Assistaient également à la séance :

M Thierry CARDOUAT
M Pierre-Jean COGNAT
M Mickaël DELEPAUL
Mme Christelle DEYMIE
M Edouard DOHERET
M le Dr Guillaume DUCOS
M Xavier FAURE
Mme Anne FERRER
Mme Valérie HANNON
Mme Geneviève HUC
Mme Laëtitia JEHANNO
M Jean-François LEFEBVRE
Mme Muriel LEGENDRE
M Franck NATALE
M Dominique SOULIE

2022- 255 Plan de gestion local Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »

Vu le code de la santé publique ;

Vu la décision n°22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;

Vu les Orientations devant guider la mise en œuvre du Patrimoine mondial dont la dernière version a été adoptée le 31 juillet 2021 ;

Vu l'article L612-1 du code du patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de se doter d'un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre ;

Vu la décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1er octobre 2020 de se mettre en conformité en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes ;

Vu la délibération prise en conseil municipal le 10 avril 2015 pour créer une commission locale englobant les deux composantes toulousaines et leurs gestionnaires et de proposer conjointement un plan de gestion ;

Vu l'avis favorable de la Commission locale du 27 juin 2022 sur la proposition de Plan de gestion local ;

Considérant que les composantes 868-052 « basilique Saint-Sernin », dont la Mairie de Toulouse est propriétaire et 868-053 « Hôtel-Dieu Saint-Jacques » dont le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse est propriétaire ont intégré la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en tant que composantes du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » ;

Considérant que conformément aux responsabilités liées à cette distinction et dans le but de la faire rayonner au mieux sur le territoire de la composante, un plan de gestion local a été élaboré dans le respect de la trame fournie par l'Agence française des Chemins de Compostelle, en tant que gestionnaire du bien à l'échelle nationale comme le stipule l'accord-cadre signé avec l'Etat ;

Considérant qu'outre des éléments de description des contextes historiques, géographiques, ainsi que des attributs de la composante et la caractérisation de sa contribution à la Valeur Universelle Exceptionnelle de la série, ce document comporte un programme d'actions pour la période 2023-2027 qui vise à améliorer ou maintenir son état de conservation ainsi que celui de ses abords, à assurer une médiation de qualité, à accompagner un développement touristique et économique durable et à pérenniser les échanges entre composantes au sein de la série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », et au-delà ;

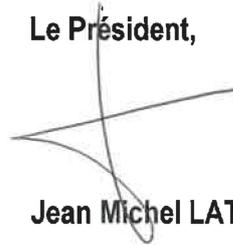
Considérant la présentation faite en séance du plan de gestion local Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » ;

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Après délibération,

Approuve le plan de gestion local Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » qui sera transmis à l'Agence française des Chemins de Compostelle avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Le Président,



Jean Michel LATTES